

marches-securises.fr

PUBLICATION



ÉTABLISSEMENT

Ville de Biot (06)
8-10 route de Valbonne

06410 Biot

AVIS DE MARCHÉ

SERVICES

DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Biot, Contact : Jean-Pierre DERMIT, Maire de la Ville de BIOT, 8-10, Route de Valbonne, 06410 BIOT, FRANCE. Courriel : marches-publics@biot.fr. Code NUTS : FRL03.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.biot.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Ville de Biot (service marchés publics) <https://www.marches-securises.fr> , Contact : via la plateforme marchés sécurisés, 06410 BIOT, FRANCE. Courriel : marches-publics@biot.fr. Code NUTS : FRL03. Adresse internet : <https://www.biot.fr>.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Ville de Biot (service marchés publics) <https://www.marches-securises.fr> , Contact : via la plateforme marchés sécurisés, 06410 BIOT, FRANCE. E-mail : marches-publics@biot.fr. Code NUTS : FRL03. Adresse internet : <https://www.biot.fr>. **Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>**

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Autre(s) activité(s) : Collectivité locale (mairie)

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : **AMO VERGER SAINT ELOI**

II.1.2) Code CPV principal

75310000

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition du programme et la désignation de la maîtrise d'oeuvre concernant le VERGER COMMUNAL ST ELOI. Les missions générales de l'AMO sont : - Elaboration du programme d'aménagement du verger communal St Eloi Réalisation des études de faisabilité, du préprogramme, du programme chiffré du projet. - Assistance au maître d'ouvrage pour la désignation et le suivi du maître d'oeuvre devant réaliser le projet issu du programme Plus précisément, il s'agit d'élaborer le dossier de consultation de la maîtrise d'oeuvre, d'assurer le suivi de la consultation, d'effectuer l'analyse des candidatures et des offres, puis d'assurer le suivi des activités de la maîtrise d'oeuvre jusqu'à la fin de l'année de parfait achèvement afin de garantir le respect du programme.

II.1.5) Valeur totale estimée

Valeur estimée hors TVA : 220000 euros.

II.1.6) Informations sur les lots

Division en lots : Non

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

75310000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRL03

Lieu principal d'exécution : Ville de Biot

II.2.4) Description des prestations

Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition du programme et la désignation de la maîtrise d'œuvre du VERGER SAINT ELOI

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 40%

Qualité

Note méthodologique : 40%

Cohérence du phasage et du planning : 20%

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 220000 euros

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Nombre minimal d'opérateurs envisagé : 3.

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : 1ère étape : Phase candidature - Appel à candidature avec sélection de 5 candidats maximum (3 minimum ; si le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection est inférieur au nombre minimum, la consultation pourra se poursuivre (R2142-18 du code commande publique)

- 2ème étape : Phase Offre - Remise d'offres par les candidats sélectionnés puis négociation pour sélection du titulaire

Les qualifications du candidat constituent un critère de jugement de la candidature (cf. articles 4.1.8 du règlement de consultation).

Le jugement et le classement des candidatures s'effectue par notation sur 10 de la note méthodologique selon les dispositions suivantes :

Dernières références pour des projets similaires

Noté sur 5

Démonstration de la présence des compétences demandées (art. 4.1.2 du RC), et désignation des membres de l'équipe en charge de la mission (avec qualif. Et CV).

Noté sur 5

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.11) Informations sur les options

Options : Non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

Le certificat d'inscription sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce (Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers),

DC1,

DC2,

III.1.2) Capacité économique et financière

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Les candidats souhaitant répondre à la consultation doivent avoir rassemblé les compétences pluridisciplinaires relatives à l'objet du présent marché, (par lui-même, par co-traitance, par sous-traitance) notamment dans les domaines suivants :

- Agronomie, Agrologie, Agriculture,

- Energie (réseau et solaire),

- Ecologie de l'environnement (zoologiste/botaniste)

- Géotechnique, pédologie,

- Hydrologie, Hydraulique,

- Juridique (réglementaire),
- VRD,
- Architecture,
- Architecture paysagère (paysagiste espaces verts),
- Ingénierie structure/génie civil,
- Economie de la construction.

Ils doivent fournir :

Une note méthodologique comprenant :

- Les références en projets ou études similaires à l'objet de la présentation consultation, de moins de 3 ans. Toutefois les éléments pertinents de plus de 3 ans pourront être pris en compte
- La présentation des membres du groupement, ou de l'entreprise, et/ou des sous-traitants ou co-traitants envisagés pour ce projet (avec CV / qualifications),
- o Toute précision que le candidat jugera utile d'apporter sur la compréhension du projet.

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

Marché réservé : Non

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure concurrentielle avec négociation

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier

IV.1.5) Information sur la négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociations

IV.1.6) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée : Non

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Lundi 04 octobre 2021 - 16:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Mardi 19 oct. 2021

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 4 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : Non

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE 18, Avenue des Fleurs CS 61039 , 06050 NICE Cedex 1 FRANCE. E-mail : greffe.ta-nice@juradm.fr. Adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction des recours

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours" accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Mention du site pour déposer un recours : <http://www.telerecours.fr>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévue aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans le mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.

Le Code de Justice Administrative français et la décision du Conseil d'Etat sont consultables sur le site : <http://www.legifrance.gouv.fr>

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

15 juillet 2021